

Un tiers des adultes ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en 2021.

Ce résultat est issu d'une enquête de l'INSEE, en effet en 2021, 67 % des personnes de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine déclarent avoir effectué au moins une démarche administrative en ligne au cours des douze derniers mois.

Cette proportion a doublé en dix ans. Par ailleurs, une personne sur trois déclare avoir renoncé au moins une fois à une démarche en ligne au cours de l'année, notamment les plus âgés et les plus modestes. Si les trois quarts de ces personnes ont pu effectuer cette démarche d'une autre manière, **un quart a renoncé définitivement à l'accomplir**. Les obstacles outre la dématérialisation sont aussi les délais d'attente, l'incompétence de l'interlocuteur ou la complexité de la procédure. Les personnes les plus défavorisées rencontrent davantage de difficultés, mais c'est aussi le cas des plus jeunes, ces derniers devant entreprendre plus de démarches tout en étant sans doute plus inexpérimentés que leurs aînés.

Vous retrouverez ces éléments sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6438420>

Le contrat PrAB :

Qu'est-ce que c'est ? C'est un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 12 mois et maximale de 24 mois destiné à se former pour passer un concours de catégorie B et A, qui peut être prolongé d'un an en cas d'échec au concours.

C'est un dispositif en alternance, avec un parcours de formation de 10 à 25 % du contrat pris en charge par l'administration. L'agent recruté a un tuteur qui suit son parcours et le conseille. Il est rémunéré comme les fonctionnaires stagiaires.

L'agent s'engage de son côté à réaliser le parcours de formation et à passer le concours

Qui est éligible ? → Les jeunes de moins de 28 ans et priorité aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville aux zones de revitalisation rurale, d'outre-mer et territoires où existent des difficultés d'emploi. → Les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans et bénéficiaires des minimas sociaux.

Comment ? Aller sur le site internet du ministère, sur place de l'emploi public où sont publiées les offres, à Pôle emploi.



Sur la fiche de paie du mois de juin, vous devez retrouver pour certains le paiement des jours CET (ou en juillet en fonction du SGAMI). Pour les collègues ayant participé aux travaux des élections présidentielles, vous devez également percevoir en ce fin de mois vos indemnités !

Du 29 mai au 3 juin 2022, notre syndicat national a participé au **XXVème congrès confédéral à ROUEN**.

Ce moment d'échanges a réuni 3200 délégués issus de tous les secteurs d'activité professionnelle. Notre syndicat a profité de cet instant pour retrouver certains de nos délégués présents avec leur union départementale. Lors de ce congrès, **Yves VEYRIER secrétaire général de la confédération FO a passé le relais à Frédéric SOUILLOT**. Notre camarade Frédéric du secteur de la métallurgie sera aux côtés des syndicats de la Fonction Publique pour défendre nos valeurs aux prochaines **élections professionnelles du 1 au 8 décembre 2022**.



LES PROCHAINES REUNIONS NATIONALES :



- 16 juin CHSCT Ministériel
- 22 juin CNAS
- 24 juin CAP Nationale catégorie B
- 28 juin comite suivi plan RPS pref

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



You Tube

FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTERE
DE L'INTERIEUR

11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91